

ANNEXE 15
Aménagements éco-paysagers

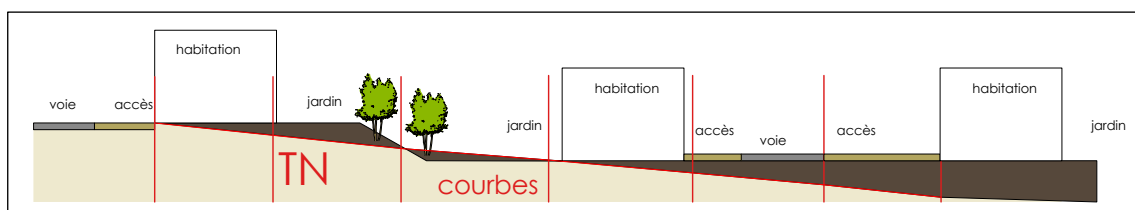
TRAME VERTE & BLEUE

Un projet généreux pour la Nature

A eux seuls, le parc et la frange végétale préservée du chemin d'Allouagne représentent 1,3 hectare, soit 26,84 % de l'emprise de l'opération. Les talus plantés de taillis arbustifs arborés liés aux adaptations de terrain, les espaces verts d'accompagnement de voirie et les jardins privatifs portent la surface des espaces verts à 3,4 hectares, soit 67%. Les surfaces imperméabilisées, voirie et constructions, ne représentent donc que 33% de l'emprise du projet.

Le terrain est actuellement cultivé et la trame verte généreuse profite au développement de la biodiversité floristique (plantations de massifs, de haies, d'arbres) et faunistique (refuges / nourriture).

La trame verte est aussi support de la trame bleue, liée à la gestion des eaux pluviales : noues, mares, bassins paysagers enrichissent le milieu naturel.



CONSTRUIRE DANS LA PENTE nécessitera des adaptations de terrain, gérées in situ, en déblais/remblais. Les talus formés seront plantés de taillis arbustifs arborés formant des bandes boisées favorables à l'intégration des constructions dans le grand paysage. Les arbres, caduques, préservent des surchauffes solaires estivales et laissent passer la lumière naturelle en hiver.